

29^e ANNÉE

2^e Série : N° 66

15 Mai 1938

Le Sentier

BULLETIN

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE LIBRE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

Paraissant tous les Mois

M. Salomon, C. C. 133.26, Nantes

Téléphone : 9.48 Quimper

Rédaction et Administration : 12, Place de Brest - Quimper

Abonnement : 10 fr. par an

Quimper

Imprimerie Cornouaillaise

7, rue des Gentilshommes, 7

ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE

L'ÉCOLE

ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE

11, rue de Sèvres - PARIS

Vous prépare :

1° Des manuels conformes aux nouveaux programmes :

Langue française, Arithmétique, Histoire, Géographie, Sciences...
Demandez-nous au début de Juin le Programme-Catalogue.

2° Le journal pédagogique du second degré.

Ce Journal paraîtra après Pâques. Si votre école suit les programmes de l'enseignement primaire supérieur ou de l'enseignement secondaire, donnez-nous votre adresse, vous recevrez gratuitement les premiers numéros.

3° Des Cahiers de Devoirs de Vacances entièrement renouvelés.

Notre grand concours sera doté cette année encore de 130 mille Prix malgré la valeur très élevée des récompenses distribuées.

4° Une Série unique de Manuels religieux :

Catéchismes pour tous les âges, Histoire Sainte, Evangiles, Apologétique...
Tous ces ouvrages sont magnifiquement illustrés en noir et en couleurs.

Tous les Manuels édités par la Société l'École sont simples, clairs et richement illustrés.

Ecrits par des professeurs compétents, qui ont une longue pratique de l'enseignement, qui connaissent les aptitudes et aussi les déficiences des élèves, tous nos cours sont présentés avec une typographie très claire qui met en évidence les idées, les lois ou les théorèmes essentiels.

29^e ANNÉE

2^e Série : N° 66

15 Mai 1938

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre

— du Diocèse de Quimper et de Léon —

M. SALOMON, C. C. 133.26 NANTES - TÉL. 9-48

CERTIFICATS LIBRES DE 1938

Dates et lieux des Examens

Pour de multiples raisons, il a fallu changer plusieurs des dates de notre tableau du Sentier d'Avril 1938 : voici le tableau reconstitué et définitif.

DATES	PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS			
	M. GRILL	M. LE ROY	M. POUPON	M. SALOMON
8 ⁸ Juin		Fouesnant		Taulé
9 —	Saint-Thégonnec			Saint-Pol F. E.
10 —	Le Relecq	Pouldreuzic E.	Châteaulin E.	 F. C.
11 —		 C.	 C.	 F. E.
13 —	Morlaix G. E.		Douarnenez G. E.	Plabennec G. E.
14 —	 G. C.		 F. E.	 F. E.
15 —			 C.	 C.
16 —	Landerneau G. E.	Scaër E.	Pleyben E.	Hanvec
17 —	 F. E.	 C.	 C.	
18 —	 C.	Pont-l'Abbé E.	Plonévez-Porzay	Saint-Pol G. E.
20 —	Landivisiau E.	Rural Ploudalmézeau E.	Audierne	Lannilis E.
21 —	 Ville			
22 —	 C.	Ploudalmézeau C.	Pont-Croix E.	Lannilis C.
23 —	Lesneven G. E.	Le Conquet	 C.	Morlaix F. E.
25 —	Crozon E. et C.	Lesneven F. E.	Pont-l'Abbé E.	 F. C.
27 —	Plouescat G. E.		 Ville	
28 —	 F. E.	Pont-l'Abbé C.	Châteauneuf E.	Plougastel-D. E.
29 —	 C.	Quimperlé G. E.	 C.	 C.
30 —	Brest 3 ^e c. G. E.	 F. E.	Concarneau E.	Lesneven C.
1 ¹ Juillet	 C.	Briec E.	 C.	
2 —	 1 ^{er} et 2 ^e c. G. E.	 C.	Riec	Brest 3 ^e c. F. E.
4 —	Quimper F. E.		Carhaix E.	 1 ^{er} et 2 ^e c. F. E.
5 —	 F. C.	Quimper G. E.	 C.	Guissény E.
		 G. C.	Brest G. C.	 C.
			 F. C.	

M. Kernaflin présidera les examens à Saint-Renan, E, le 20 ; et le 21 le C ; à Saint-Pol, le G C, le 23 ; à Elliant, le E, le 27 ; le C, le 28.

Abréviations : G, veut dire garçons ; F, filles ; E, certificat élémentaire ; C, certificat complémentaire.

Le Certificat Supérieur se passera dans tout le diocèse : l'écrir le 1^{er} Juillet ; il n'y aura pas d'oral.

Les frais d'inscription sont de 2 fr. pour le C. E. ; 2 francs 50 pour le Certificat complémentaire ; 3 fr. pour le C. S. Les fournitures sont à payer en plus.

Pour les distraits, je répète, avec quelques modifications, les notes qui ont paru dans le *Sentier* du 15 Avril.

Il est rappelé que le Certificat Complémentaire est l'examen du 2^e degré ; le Certificat Supérieur, l'examen de première année du brevet.

Sont convoquées à Plonévez-Porzay, pour l'Elémentaire, les Ecoles de Plonévez, Plogonnec, Locronan, Saint-Nic, Plomodiern ; pour le Complémentaire, ces écoles iront au centre qu'elles auront choisi.

Brest : 3^e canton, G. E., Ecole des G. Recouvrance ; — 1^{er} et 2^e cantons, G. E., Ecole Saint-Martin ; — 3^e canton, F. E., Ecole Javouhey, rue Vauban, Recouvrance ; — 1^{er} et 2^e cantons, F. E., Ecole du Pilier-Rouge ; — C. C. F., à l'Ecole de l'Immaculée-Conception, place Sanquer ; — C. C. G., à l'Ecole des G. de Recouvrance.

Audierne : sont convoquées à l'Ecole des G. les Ecoles de : Audierne, Plouhinec G., Plogoff, Cléden, Ile-de-Sein.

Châteaulin : C. E., Ecole des G. ; — C. C., Ecole des filles.

Concarneau : C. E., Ecole des G. ; — C. C., Ecole des F.

Douarnenez : C. E. G., à l'Ecole des G. ; — C. E. F., à l'Ecole des F. ; — C. C., à l'Ecole des F.

Morlaix : C. E. G., à l'Ecole de Saint-Joseph, place Daumesnil ; — C. E. F., Ecole N.-D. de Lourdes ; — Ecole Saint-Joseph pour le C. C.

Landerneau : C. E., Ecole des garçons ; — C. C., Ecole Saint-Julien.

Landivisiau : C. E., *rural*, à l'Ecole des F. ; — C. E., *ville*, à l'Ecole des G. ; — C. C., Ecole des F.

Plabennec : C. E. G., à l'Ecole des G. ; — C. E. F., à l'Ecole des F. ; — C. C., à l'Ecole des G.

Plouescat : C. E., à l'Ecole des G. ; — F. E., à l'Ecole des F. ; — C., à l'Ecole des G.

Pont-l'Abbé : C. E., *ville* : les deux écoles de Pont-l'Abbé et celle des G. de Plonéour-Lanvern à l'Ecole des G. ; — C. E., *rural*, à l'Ecole des F. ; — C. C., à l'Ecole des F.

Lesneven : C. E. G., à l'Ecole des G. ; — C. E. F., à l'Ecole des F. ; — C. C., à l'Ecole des F.

Quimperlé : C. E. G., à l'Ecole des G. ; — C. E. F. et C. C., à l'Ecole de N.-D. de Kerbertrand.

Quimper : G., C. E. et C. C., au Likès ; — C. E. F., à l'Ecole Saint-Mathieu ; — C. C. F., à l'Ecole Sainte-Anne.

Saint-Pol : examens des G. ; Ecole des G. ; examens des F., Ecole Sainte-Anne.

REMARQUE IMPORTANTE. — Le Programme du Travail Manuel pour les F. au C. E. P. comporte : Raccourci, Tricot, Crochet.

Avis très importants

Je vous prie de vouloir bien prendre une copie des textes et des compositions écrites des certificats officiels, de me l'expédier, afin que je vous livre tous ces examens en brochure, d'où économie de temps et d'argent, car on n'aura plus, pour avoir ces textes, à vous écrire des lettres qui prennent beaucoup de temps et que la poste n'expédie pas gratuitement.



J'aimerais que tout fût parvenu aux Centres d'examen plusieurs jours avant la date de l'examen : feuilles de composition, diplômes. Lourds seraient les frais de transport. Quel est le Directeur, quelle est la Directrice d'un centre d'examen qui ne vient à Quimper, ou ne connaît quelqu'un à y venir : vous feriez preuve d'un grand esprit d'ordre et de discipline, en venant ou en envoyant ces visiteurs prendre le paquet chez moi : tout serait à pied d'œuvre le jour des épreuves.

Lieux des Examens

La lettre G placée après le nom d'une école indique l'école des garçons, quand il n'y a aucune lettre c'est l'école des filles qui est désignée. Les autres majuscules précisent la matière sur laquelle l'examineur interrogera : C, catéchisme et H. Sainte ; — L, lecture ; — H, Histoire de Bretagne, Histoire et Géographie ; — M, Arithmétique, Algèbre, Géométrie. — Tout de suite après le nom du Centre de l'examen, E signifie C. Elémentaire ; C : C. Complémentaire.

L'école devra déléguer pour l'examen le maître qui est chargé de la classe correspondant à l'examen pour lequel il est convoqué ; si le même maître reste pour les deux examens, c'est celui de la classe du certificat complémentaire qui doit venir pour les deux.

Tout examinateur qui ne peut se rendre à sa convocation m'en prévient dès la parution du *Sentier*. En

cas d'absence sans motif, ou pour motif non agréé, le Directeur paiera tous les frais de télégrammes, autos pour le remplaçant, et le nom de l'école sera publié dans le *Sentier* : il est temps que l'on fasse connaître ceux qui acceptent qu'on se gêne et souvent beaucoup pour eux, mais ne veulent se déranger en aucune façon pour les autres. Tout examinateur qui ne restera pas jusqu'à la fin de l'examen ne sera pas remboursé de ses frais de voyage.

Audierne E. — Landudec, G, L ; Landudec, C ; Tréboul, G, L ; Tréboul, C ; Douarnenez, G, L ; Douarnenez, L ; Plovan, C.

Brest (1^{er} et 2^e cantons) G, E. — Ecoles de garçons de Plouarzel, C ; Ploumoguier, L ; Plouzané, C ; Le Conquet, L ; Milizac, C.

Brest (3^e) G, E. — Ecoles de garçons de : Brélès, L ; Plouguerneau, C ; Lannilis, L ; Le Relecq, C.

Brest (1^{er} et 2^e cantons) F, E. — Ecoles de filles de : Plouguerneau Lilia, L ; Loc-Maria-Plouzané, C ; Lannilis, L ; Brélès, C ; Plouguerneau, L ; Ploudalmézeau, C.

Brest (3^e c.) F, E. — Ecoles de filles de : Plougonvelin, C ; Ploumoguier, L ; Plouarzel, C ; Plouzané, L ; Le Conquet, C.

Brest G, C. — Ecoles de garçons de : Plouarzel, H ; Ploumoguier, C ; Le Conquet, M ; Plouzané, L ; Milizac, H ; Brélès, C ; Plouguerneau, M ; Lannilis, L ; Le Relecq, C.

Brest F, C. — Ecoles de filles de : Loc-Maria-Pl., H ; Lannilis, M ; Brélès, C ; Plouguerneau, L ; Ploudalmézeau, M ; Plougonvelin, C ; Plouarzel, L ; Plouzané, L ; Le Conquet, M ; Ploumoguier, C ; Plouguerneau Lilia, H.

Briec E. — Fouesnant, G, C ; Châteaulin, G, L ; Langolen, G, C ; Ergué-Gabéric, L ; Locronan, G, C ; Saint-Mathieu, Quimper, L ; Odet, G, L ; Odet, C.

Briec C. — Fouesnant, G, M ; Châteaulin, G, H ; Langolen, G, L ; Locronan, G, H ; Ergué-Gabéric, C ; Saint-Mathieu, Quimper, M ; Odet, G, L ; Odet, C.

Carhaix E. — Spézet, C ; Scrignac, C ; Châteauneuf, C ; Plougonven, G, L ; Lennon, L ; Landeleau, C ; Châteauneuf, G, L ; Huelgoat, L.

Carhaix C. — Spézet, C ; Châteauneuf, H ; Plougonven, G, M ; Châteauneuf, G, M ; Huelgoat, L.

Châteaulin E. — Briec, G, L ; Edern, C ; Brasparts, G, C ; Brasparts, L ; Gouézec, C ; Landrévarzec, G, L ; Lennon, L ; Dinéault, C ; Douarnenez, G, L.

Châteaulin C. — Briec, G, L ; Brasparts, G, H ; Bras-

parts, C ; Gouézec, H, L ; Landrévarzec, G, M ; Douarnenez, G, M ; Douarnenez, C.

Châteauneuf E. — Pleyben, C ; Pleyben, G, L ; Châteaulin, C ; Carhaix, G, L ; Carhaix, C ; Langolen, L ; Briec, L.

Châteauneuf C. — Pleyben, G, H ; Pleyben, C ; Châteaulin, L ; Carhaix, G, M ; Carhaix, L.

Concarneau E. — Arzano, G, L ; Quimperlé, G, C ; Bannalec, C ; Saint-Yvi, C ; Rosporden, L ; Mlle Guyomar, L ; Kerbertrand, Quimperlé, L ; Névez, C ; Jeanne-d'Arc, Quimperlé, L.

Concarneau C. — Quimperlé, G, M ; Bannalec, C ; Mlle Guyomar, L ; Kerbertrand, Quimperlé, M ; Arzano, G, H ; Jeanne-d'Arc, Quimperlé, L.

Le Conquet. — Saint-Pierre, G, L ; Sainte-Anne, Brest, L ; Recouvrance, G, C ; Saint-Pierre, Petit-Paris, L ; Recouvrance, rue des Remparts, L ; place E.-Goëz, C.

Crozon E. — Plomodiern, 2 C ; Saint-Nic, C ; Plonévez-Porzay, 2 C ; M. le Recteur de Saint-Nic, L ; M. l'abbé Pichon, C ; Châteaulin, 2 G, L ; Locronan, 2 G, L ; Châteaulin, 2 L ; Dinéault, C.

Crozon C. — Plomodiern, L ; Plonévez-Porzay, H ; Châteaulin, G, M ; Locronan, G, M ; M. le Recteur de Saint-Nic, C ; Saint-Nic, L ; M. l'abbé Pichon, L ; Châteaulin, M ; Dinéault, H.

Douarnenez E. — Audierne, L ; Mahalon, G, C ; Quimper, Saint-Mathieu, G, L ; Beuzec-Cap-Sizun, C ; Cêlden-Cap-Sizun, C ; Plogoff, L ; Audierne, G, C ; Mahalon, C ; Plogonnec, L ; Sainte-Anne, Quimper, L.

Douarnenez C. — Mahalon, G, H ; Sainte-Anne, Quimper, C ; Audierne, G, M ; Plogonnec, L ; Quimper, Saint-Mathieu, G, L.

Elliant E. — Fouesnant, G, L ; Concarneau, L ; Beuzec-Conq, C ; Sainte-Anne, Lanriec, C ; Kerfeunteun, G, C ; Trégunc, G, L ; Coray, C ; Concarneau, G, L.

Elliant C. — Fouesnant, G, M ; Concarneau, L ; Beuzec-Conq, C ; Lanriec, H ; Trégunc, G, M ; Concarneau, G, L.

Fouesnant. — Combrit, G, L ; Saint-Corentin, Quimper, G, C ; Concarneau, G, C ; 2 de Kerfeunteun, C, L.

Hanvec. — Loperhet, L ; Plougastel, Saint-Adrien, C ; Landerneau, Calvaire, C ; 2 de Tibidy, C, L ; M. le Recteur, Hôpital-Camfrout, C.

Landerneau G, E. — Ecoles de garçons de Landivisiau 2, L ; Le Folgoat 2, C ; Plougastel-Daoulas 2, C ; Plounéour-Trez 2, L.

Landerneau F, E. — Ecoles de filles de : Plouda-

niel, C ; Plouédern, C ; Logonna, L ; Saint-Méen, L ; Sainte-Anne, Brest, C ; Plounéour-Trez, L ; Saint-Melaine, C ; Plougastel-D., L ; Im-Concept., Brest, L.

Landerneau C. — Landivisiau, G, L ; Le Folgoat, G, M ; Brest, Sainte-Anne, M ; Saint-Méen, C ; Ploudaniel, H ; Saint-Melaine, Morlaix, L ; Plougastel-D., G, L ; Plougastel-D., C ; Im-Concept., Brest, M ; Plounéour-Trez, L ; Plounéour-Trez, G, M.

Landivisiau rural E. — Guerlesquin, L ; Recouvrance, place E-Goez, C ; La Martyre, C ; Plouescat, L ; Plougar, L ; Saint-Thégonnec, L ; Cléder, L ; Pleyber-Christ, L ; Plouneventer, C.

Landivisiau ville E. — Saint-Thégonnec, G, L ; Cléder, G, C ; Saint-Jacques, Guiclan, L ; Saint-Mathieu, Morlaix, C ; Landerneau, Saint-Julien, L ; Landerneau, Calvaire, L ; Saint-Mathieu, Morlaix, G, C ; Ploudiry, G, C.

Landivisiau C. — Saint-Mathieu, Morlaix, C ; Landerneau, Saint-Julien, 2, M, H ; Saint-Mathieu, Morlaix, G, L ; Recouvrance, rue Vauban, M ; Saint-Jacques, Guiclan, H ; Cléder, G, L ; Saint-Thégonnec, G, H ; Landerneau, Saint-Sébastien, L.

Lannilis E. — Lambézellec, G, C ; Saint-Marc, G, L ; Kérinou, C ; Bourg-Blanc, L ; Guissény, C ; Guissény, G, L ; Saint-Pabu, L ; Plougin, L.

Lannilis C. — Lambézellec, G, M ; Saint-Marc, G, H ; Kérinou, C ; Saint-Pabu, L ; Plouguin, L ; Guissény, G, M ; Guissény, L.

Lesneven E, G. — Saint-Renan, G, C ; Plabennec, G, L ; Landerneau, G, C ; Plouescat, G, L ; Lannilis, G, L ; Plouvorn, G, C.

Lesneven F, E. — Tréflez, C ; Bohars, L ; Plounévez-Lochrist, C ; Plouescat, L ; Sibiril, C ; Gouesnou, L ; Tréflaouénan, C ; Plabennec, L ; Plouzévédé, L ; Kerbonne, L.

Lesneven C. — Plabennec, G, C ; Plouescat, G, H ; Landerneau, G, M ; Saint-Renan, G, M ; Siziril, L ; Guissény, H ; Plouescat, L ; Plabennec, C ; Plouzévédé, H ; Tréflaouénan, L ; Kerbonne, M.

Morlaix G, E. — Roscoff, G, L ; Saint-Pol, G, C ; Ile de Batz, G, L ; Landivisiau, G, C ; Cléder, G, L ; Plouescat, G, C. — Les mêmes pour le C. C.

Morlaix F, E. — Roscoff, L ; Guiclan, C ; Lampaul-Guimiliau, C ; Plounéour-Ménez, C ; Pleyber-Christ, L ; Saint-Pol, Sainte-Anne, L ; Saint-Pol, la Charité, C ; Santec, L ; Berrien, C ; Ile de Batz, L.

Morlaix C. — Roscoff, L ; Saint-Pol, Sainte-Anne, C ; Saint-Pol, G, M ; Santec, H.

Plabennec G, E. — Portsall, G, L ; Kérinou, G, L ; Carmes, G ; Saint-Martin, Brest, G ; Kerlouan, G ; Lesneven, G.

Plabennec E, F. — Lambézellec, C ; Saint-Yves, Brest, L ; Kerlouan, C ; Lanhouarneau, L ; Kernouës, C ; Landéda, L ; Saint-Marc, L ; Le Relecq, L.

Plabennec C. — Saint-Martin, G, C, M ; Carmes, G, L, C ; Portsall, G, H, C.

Pleyben E. — Collorec, L ; Cléden-Poher, C ; Plonévez-du-Faou, L ; Saint-Goazec, L ; Châteaulin, G, L ; Sainte-Anne, Quimper, C ; Sainte-Thérèse, Quimper, L ; Briec, G, L ; Kerfeunteun, G, C ; Edern, C.

Pleyben C. — Sainte-Thérèse, Quimper, H, C ; Sainte-Anne, Quimper, M, L.

Plonévez-Portzay E. — Cast, C ; Tréboul, G, L ; Douarnenez, L ; Crozon, G, C ; Crozon, F, C ; Douarnenez, G, L.

Ploudalmézeau E. — Milizac, C ; Le Relecq, L ; Guilers, L ; Pilier-Rouge, L ; Bourg-Blanc, C ; Lambézellec, G, L ; Saint-Renan, C.

Ploudalmézeau C. — Lambézellec, G, M ; Saint-Renan, C ; Pilier-Rouge, L.

Plouescat G, E. — Ecoles de garçons de : Lesneven, L ; Saint-Martin-Morlaix, C ; Plouvorn, C ; Le Folgoat, L ; Guissény, C ; Kerlouan, L ; Saint-Pol de Léon, C ; Roscoff, L ; Plounéour-Trez, C ; — Ecoles de filles de : Plounéour-Trez, L ; Brignogan, L ; Roscoff, C.

Plouescat F, E. — Ecoles des filles de : Landivisiau, C ; Lesneven, L ; Le Folgoat, C ; Plougourvest, L ; Plouvorn, C ; Bodilis, L ; Plouider, C ; Plougoulm, L ; Santec, C ; Kerlouan, L ; Saint-Pol (Sainte-Anne), L.

Plouescat C. — Ecoles de garçons : Lesneven, M ; Saint-Martin-Morlaix, L ; Plouvorn, H ; Le Folgoat, M ; Guissény, C ; Kerlouan, L ; — Ecoles de filles : Saint-Pol (Sainte-Anne), M ; Plougoulm, C ; Plouider, H ; Bodilis, L ; Plouvorn, M ; Le Folgoat, L.

Plougastel E. — Ploudiry, G, L ; Guipavas, G, C ; Brest, Malakoff, L ; Guipavas, C ; La Forêt, C ; Hanvec, L ; Rumengol, L ; Recouvrance, G.

Plougastel C. — Ploudiry, G, M ; Guipavas, G, H ; Guipavas, L ; La Forêt, L ; Brest, rue Malakoff, M ; Hanvec, C.

Saint-Pol E, G. — Plougonven, G, C ; Plouescat, 2, G, L ; Saint-Mathieu, Morlaix, 2, G, L ; Cléder, 2, G, C ; Saint-Thégonnec, G, C ; Plouvorn, 2, G, L.

Saint-Pol E, F. — Saint-Martin, Morlaix, L ; Ploujean, C ; Henvic, C ; Morlaix, rue Bréhat, L ; Locqué-nolé, C ; Taulé, L ; Plougasnou, L ; Cléder, C ; Carantec, L.

Saint-Pol C, G. — Plouvorn, G, H ; Plouescat, G, C ; Saint-Mathieu, Morlaix, G, M ; Plouvorn, G, L ; Cléder, G, L.

Saint-Pol C, F. — Morlaix, rue Bréhat, L, M ; Saint-Martin, Morlaix, H, M ; Cléder, H ; Locunolé, C ; Carantec, L.

Pont-Croix E. — Plonéour-Lanvern, C ; Audierne, L ; Pluguffan, L ; Plonéour-Lanvern, G, C ; Plozévet, L ; Poullan, C ; Pouldergat, L ; Cléden-Cap-Sizun, C ; Pouldreuzic, G, L.

Pont-Croix C. — Plonéour-Lanvern, G, L ; Douarnenez, H ; Poullan, M ; Pouldreuzic, G, C ; Tréboul, G, C ; Pluguffan, L.

Pont-l'Abbé E, ville. — Pont-Croix, G, C ; Landudec, L ; Pont-Croix, L ; Pluguffan, G, C ; Plouhinec, G, L ; Quimper, Sainte-Thérèse, C ; Quimper, Saint-Corentin, G, L ; Kerfeunteun, C.

Pont-l'Abbé E, rural. — Plogastel-Saint-Germain, C ; Plouhinec, L ; Plozévet, L ; Bénodet, L ; Clohars-Fouesnant, C ; Ergué-Armel, C ; Kerfeunteun, G, L.

Pont-l'Abbé C. — Pont-Croix, G, L ; Pont-Croix, M ; Pluguffan, C ; Plouhinec, G, H ; Quimper, Sainte-Thérèse, M ; Kerfeunteun, G, L ; Kerfeunteun, H ; Ergué-Armel, H ; Plogastel-Saint-Germain, ; Bénodet,

Pouldreuzic E. — Pont-l'Abbé, C ; Quimper, Likès, L ; Loctudy, C ; Penmarc'h, L ; Treffiagat, G, C ; Treffiagat, L ; Quimper, Saint-Corentin, G, L ; Plobannalec, C ; Saint-Evarzec, G, C ; Landrévarzec, G, L.

Pouldreuzic C. — Saint-Evarzec, G, C ; Treffiagat, G, M ; Quimper, Saint-Corentin, G, L ; Pont-l'Abbé, H ; Treffiagat, L ; Plobannalec, C ; Quimper, Likès, M.

Quimper E, G. — Landudec, G, L ; Elliant, G, 2, C ; Pont-l'Abbé, G, 2, C ; Lesconil, G, 2, C.

Quimper E, F. — Elliant, C ; Fouesnant, L ; Locronan, C ; Saint-Evarzec, L ; Le Juch, C ; Ploaré, C ; Plomeur, L ; La Forêt-Fouesnant, C ; Lesconil, L ; Guilvinec, C ; Pont-l'Abbé, L ; Combrit, L.

Quimper C, G. — Pouldreuzic, G, M ; Pont-l'Abbé, G, M ; Elliant, G, H ; Landudec, G, L ; Lesconil, G, C.

Quimper C, F. — Elliant, L ; Locronan, M ; Ploaré, C ; Guilvinec, L ; Plomeur, L ; Pont-l'Abbé, M,

Quimperlé G, E. — Riec, G, C ; Rosporden, G, L ; Trégunc, G, L ; Scaër, C, C ; Moëlan, G, C.

Quimperlé F, E. — Nizon, C ; Moëlan, L ; Pont-Aven, C ; Riec, L ; Scaër, C ; Mlle Guyomar, L ; Trégunc, C ; Rosporden, C ; Névez, L.

Quimperlé C. — Trégunc, G, M ; Trégunc, L ; Scaër,

G, H ; Scaër, C ; Mlle Guyomar, L ; Rosporden, G, H ; Concarneau, G, M ; Névez, L.

Le Relecq. — Guilers, G, C ; Plougastel, G, L ; Plougastel, C ; Saint-Marc, L ; Kerbonne, C ; Milizac, G, L ; Saint-Pierre-Quilbignon, C ; Recouvrance, rue Vauban, L.

Riec. — Querrien, C ; Clohars, G, L ; Clohars, L ; Rédéné, C ; Arzano, L ; Locunolé, L ; Guilligomarc'h, C.

Saint-Renan E. — Portsall, G, L ; Portsall, C ; Lesneven, G, L ; Landunvez, C ; Lannilis, C ; Pilier-Rouge, L ; Lesneven, C ; Recouvrance, rue des Remparts, L ; Lampaul-Ploudalmézeau, C ; Saint-Pierre-Quilbignon, L ; Lilia, G, L.

Saint-Renan C. — Portsall, G, L ; Saint-Pierre-Quilbignon, G, H ; Pilier-Rouge, M ; Lesneven, C ; Saint-Pierre-Quilbignon, L ; Lilia, G.

Scaër. — Querrien, G, C ; Concarneau, G, L ; Moëlan, G, C ; Quimperlé, Kerbertrand, L ; Concarneau, L ; Motreff, C ; les mêmes pour le C à Scaër.

Taulé. — Mespaul, C ; Plouénan, L ; Lanmeur, L ; Plouégat-Moysan, C ; Saint-Pol, G, L ; Plougouven, C.

Saint-Thégonnec. — Guimiliau, C ; Loc-Eguiner, L ; Saint-Jean-du-Doigt, C ; Plougar, C ; Plougouven, G, C ; Landerneau, G, L.

Nombre des incrits. — Il y a 4 nombres : le 1^{er} donne le nombre des Garçons ; le 2^e le nombre des Filles pour le C. E. ; — le 3^e le nombre des Garçons ; le 4^e le nombre des Filles pour le C. C.

Audierne : 55, 34 ; Brest (1^{er} et 2^e cantons), 53, 141, 10, 7 ; Brest (3^e canton) : 35, 46, 38, 20 ; Briec : 31, 51, 25, 10 ; Carhaix : 37, 44, 0, 1 ; Châteauneuf : 45, 44, 5, 10 ; Concarneau : 67, 75, 28, 28 ; Conquet (Le) : 27, 23 ; Châteaulin : 48, 29, 56, 35 ; Crozon : 47, 19, 26, 12.

Douarnenez : 113, 82, 61, 18 ; Elliant, 48, 42, 24, 8 ; Fouesnant : 23, 31 ; Hanvec, 58 ; Guissény : 71, 0, 70, 0 ; Landerneau : 68, 77, 35, 56 ; Landivisiau (ville) : 66, 29, 23, 41, (rural) : 0, 95 ; Lesneven : 111, 147, 53, 57 ; Lannilis : 79, 39, 20, 15 ; Morlaix : 71, 73, 34, 8 ; Plouescat : 134, 130, 55, 6 ; Plabennec : 52, 106, 9, 3 ; Plougastel : 32, 35, 19, 22 ; Pleyben : 45, 53, 0, 2 ; Plonévez-Porzay : 24, 68 ; Pont-Croix : 50, 53, 24, 5 ; Pont-l'Abbé (ville) : 67, 21, (rural) : 65, 65, 76, 13 ; Ploudalmézeau : 39, 64, 7, 20 ; Pouldreuzic : 29, 90, 18, 15 ; Quimper : 12, 103, 29, 40 ; Quimperlé : 67, 62, 43, 27 ; Riec : 28, 37 ; Scaër : 28, 0, 16, 0 ; Relecq (Le) : 50, 40 ; Saint-Pol : 80, 118, 29, 31 ; Saint-Renan : 82, 48, 28, 8 ; Saint-Thégonnec : 21, 44 ; Taulé : 0, 46.

Amendes

Ont à payer une amende de 0 fr. 50 par élève pour inscription tardive au C. Elém. et au C. Comp. les Ecoles de : (Le nom en italique le Centre ; on a mis un G après les écoles de garçons) :

Audierne. — Cléden-Cap-Sizun.
Brest. — Saint-Pierre-Quilbignon, G ; Kérinou ; Lambézellec ; Kerbonne ; Saint-Martin, G ; Carmes, G ; Saint-Marc, G ; Lambézellec, G ; Conquet, G ; Ploumoguier.
Briec. — Ergué-Gabéric ; Landrévarzec, G ; Odet ; Briec, G ; Odet ; Ergué.
Carhaix. — Cléden-Poher ; Huelgoat.
Châteauneuf. — Châteauneuf, G ; Coray ; Saint-Goazec ; Châteauneuf.
Châteaulin. — Cast ; Rosnoën ; Plonévez-Porzay ; Dinéault ; Châteaulin, G.
Concarneau. — Trégunc, G ; Concarneau, G ; Lan-riec ; Névez ; Trégunc, G.
Le Conquet. — Ploumoguier ; Conquet ; Conquet, G ; Ploumoguier, G.
Crozon. — Crozon.
Douarnenez. — Ploaré ; Douarnenez ; Douarnenez, G ; Tréboul, G ; Plogonnec ; Locronan, G ; Le Juch.
Elliant. — Langolen ; Saint-Yvi.
Fouesnant. — Clohars ; Fouesnant, G.
Hanvec. — Dinéault ; Rosnoën ; Rumengol.
Landerneau. — Landerneau, G.
Lannilis. — Lannilis ; Lannilis, G.
Landivisiau. — Plougourvest ; Lampaul-Guimiliau.
Lesneven. — Plouider ; Guissény ; Ploudaniel ; Plou-néour-Trez, G ; Folgoat, G.
Morlaix. — Morlaix (Saint-Martin), G ; Notre-Dame du Mur ; Notre-Dame de Lourdes ; Morlaix (Saint-Joseph), G.
Plabennec. — Bourg-Blanc ; Plabennec, G ; Mili-zac, G.
Plougastel. — Plougastel, G ; Saint-Adrien.
Ploudalmézeau. — Ploudalmézeau, G ; Ploudalmé-zeau ; Landunvez ; Posporder ; Brélès.
Plonévez-Porzay. — Plonévez-Porzay ; Plogonnec ; Locronan, G.
Pont-Croix. — Mahalon, G.
Pont-l'Abbé. — Treffiagat, G ; Combrit ; Combrit, G ; Treffiagat ; Loctudy ; Pont-l'Abbé.
Plouescat. — Plouescat, G ; Cléder, G ; Plouzévédé ; Plouescat.

Pouldreuzic. — Pouldreuzic, G ; Plozévet ; Pouldreuzic ; Plogastel-Saint-Germain.

Quimper. — Ergué-Armel ; Cours Saint-Mathieu.

Quimperlé. — Carnoët ; Carnoët ; Clohars ; Riec, G ; Clohars, G ; Riec ; Arzano ; Rédéné ; Clohars, G ; Arzano, G.

Le Relecq. — Le Relecq-Kerhuon, G.

Riec. — Riec, G ; Névez ; Riec ; Pont-Aven.

Saint-Pol. — Saint-Pol, G ; Saint-Pol (rue Batz) ; Saint-Pol (Sainte-Anne) ; Roscoff, G ; Saint-Pol, G.

Saint-Renan. — Saint-Renan ; Plouzané, G ; Ploumoguier ; Saint-Renan, G ; Plouarzel, G ; Plouzané.

Saint-Thégonnec. — Saint-Thégonnec, G.

Scaër. — Scaër, G.

Taulé. — Taulé ; Carantec ; Taulé.

Elections au Conseil Départemental

Quel beau spectacle de discipline vous avez donné pour cette élection ! Voici les résultats :

Votants	1.089
Billets blancs ou nuls.....	1

Suffrages exprimés	1.088
--------------------------	-------

(Majorité absolue : 545.)

Ont obtenu : M. Poupon..... 1.088 voix

Mlle Gourmelon.... 1.086 voix

Difficile de comprendre pourquoi 2 voix n'ont pas voulu se donner à Mlle Gourmelon. Un problème que je vous pose : si vous aviez à analyser cette phrase : deux n'ont pas voté pour Mlle Gourmelon, quel genre donneriez-vous à deux ?

Laissons ces mesquineries, et bravo pour vous qui avez si bien prouvé l'union qui existe entre nous tous.

O. SALOMON, *Inspecteur diocésain.*

